

info 107



Bulletin d'informations municipales

Dossier :
Politique de la ville
en faveur
de la vie associative

n° 42 - juillet 2007

Et nos pages : urbanisme, travaux, cadre de vie, budget, culture, associations, info services...



Notre ami Noël Maury, maire adjoint délégué au personnel, nous a quittés le 26 avril suite à une terrible maladie.

Il était né à Bedeilhac dans l'Ariège, à côté de Tarascon. Il était Ariégeois et fier de l'être et revenait aux sources dès qu'il avait un moment.

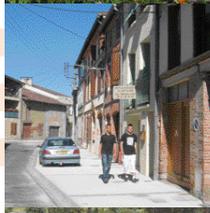
J'ai connu Noël au Conseil Municipal alors qu'il était membre de l'opposition mais une opposition franche et loyale. Dans ses prises de positions, il privilégiait toujours l'intérêt général et défendait les plus faibles.

Les années passant, nous nous sommes rapprochés et en 2001, il devenait maire adjoint chargé du personnel ; c'est dire la confiance que j'avais en lui et je n'ai jamais eu à le regretter car il a, avec sa commission, négocié les 35 heures ; ce n'était pas une chose facile et il y est arrivé à la satisfaction des employés et des élus.

Noël n'était pas un fantaisiste mais un travailleur. Il alliait le dogme et le pragmatisme et suivait ainsi la règle de Jaurès « aller vers l'idéal et comprendre le réel ».

J'ai connu un opposant, j'ai apprécié un collègue et je viens de perdre un ami.

Guy Hellé.



Editorial

3

Urbanisme

- Où en sommes-nous de l'élaboration du PLU ? 4
- Le second groupe scolaire sur le secteur Millet 5
- L'implantation d'une future station d'épuration est définie 5

Travaux

- Piscine municipale 6
- Aménagements récents 6

Dossier : Politique de la ville en faveur de la vie associative 7

Le paysage associatif

- Le paysage associatif 8
- L'engagement de la municipalité à l'égard des associations 10
- Les associations vous donnent rendez-vous 14

Cadre de vie

- Fleurissement de la ville 16
- Préservation de notre environnement 16-17-18
- Création et aménagement de « liaisons douces » 18-19
- Aménagement au Bois de Castres 19
- Une aire de jeux à la cité Lamartine 19
- Amélioration de l'habitat : les aides existantes 20
- Remblaiement de la gravière de Bourjaquet 20

Culture

- Dominique Fajeau investit Carbonne 21

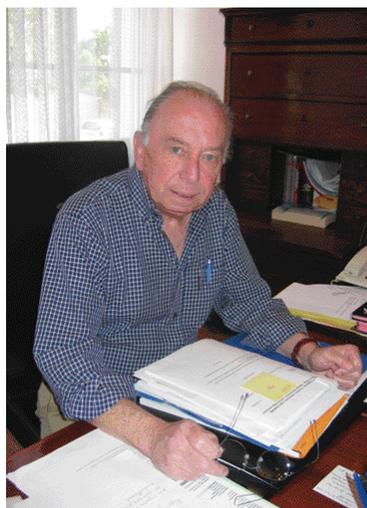
Services

- Les « accueils finances » à la Trésorerie du Volvestre 22
- Bureau de Poste 22

Carbonne Info Services 23

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 42 juillet 2007.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Francine Bouffartigue, avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie • Conception et réalisation : MAG éditions, 0561871515



Mes chers concitoyens,

Je voudrais, avec vous, reprendre quelques points du contenu de cet Info 107.

Tout d'abord, je veux féliciter et remercier les usagers et riverains pour leur civisme face aux nuisances dues aux travaux en centre ville.

Ensuite, comme vous, je constate la vitalité du tissu associatif de notre ville, le nombre des adhérents, celui des manifestations organisées et leur qualité. C'est réconfortant dans une période où l'on se plaît à noter la montée de l'individualisme. Dans cette optique, les repas de quartier qui se multiplient démentent eux aussi ce constat pessimiste.

Vous faire également remarquer que les notions de respect de l'environnement et de développement durable, loin d'être des modes, sont déjà bien ancrées dans le quotidien de nos actions municipales. Ces deux notions étant transversales, il en est ainsi lors de toute réalisation. Nous sommes déjà dans une démarche d'Agenda 21 !

Enfin vous dire que tout cela s'inscrit dans une pratique volontariste et réfléchie dans laquelle votre sécurité est prioritaire. C'est pourquoi nous développons des parcours santé, des aires de jeu adaptées et nous tracerons des voies cyclables qui, sur tout le territoire communal, dessineront un véritable réseau sécurisé.

Tout ceci, bien sûr, à lui seul n'assurera pas le bonheur. Néanmoins, je crois qu'avec le projet de construction du nouveau groupe scolaire, celui de la nouvelle station d'épuration, la réalisation du futur hôtel des finances, l'extension et le développement de nos diverses zones d'activités, la finalisation du PLU, l'embellissement du centre ville... Carbonne anticipe. Ainsi tout en conjuguant un riche passé à un présent lucide et réaliste, notre ville se prépare un avenir prometteur.

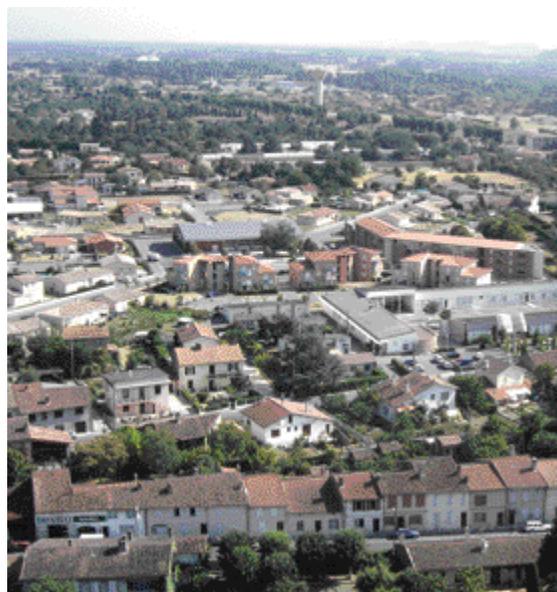
Je voudrais terminer, mes chers amis, en vous souhaitant de belles et heureuses fêtes de la Saint-Laurent en toute amitié et convivialité.

Votre maire,
Guy Hellé

Éditorial

Où en sommes-nous de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ?

Après l'adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et la concertation avec la population lors de la réunion publique du 1^{er} mars 2007, la commission du PLU continue ses travaux à un rythme soutenu pour définir les diverses zones : zones à urbaniser, zones d'activités, zones naturelles, zones agricoles avec les règlements d'urbanisme adaptés à chacune.



Habitat intense. Le règlement du PLU a une portée juridique, il permet un développement urbain cohérent à l'échelle de la commune.

Rappelons

Les comptes-rendus de la commission sont consultables à la Mairie et sur le site internet.

Terrains constructibles et Permis de Construire

Terrains rendus constructibles : depuis le 1^{er} février 2007, une taxe sur la cession de terrains nus rendus constructibles est appliquée. Il s'agit d'une taxe sur le gain réalisé par le propriétaire (plus-value) du fait du classement de son terrain en zone constructible. Le but de cette taxe est de donner les moyens aux communes de faire face aux dépenses d'aménagement des zones à urbaniser. Renseignements : service urbanisme. Tél.05.61.87.80.03.

Réforme des Permis de Construire : vers une simplification des démarches

Les objectifs généraux de la réforme : réduire le nombre d'autorisations d'urbanisme, limiter les sources de contentieux, simplifier les procédures pour les usagers, garantir les délais d'instruction, clarifier les responsabilités.

L'Unité Territoriale Sud de la DDE s'est engagée à mettre en œuvre la réforme à partir du 1^{er} octobre 2007. Pour plus de renseignements : service urbanisme – mairie – Tél.05.61.87.80.03.

Il définit :

- les occupations du sol interdites ou limitées,
- les conditions de desserte des réseaux publics d'électricité, d'eau, d'assainissement et des voies publiques et privées,
- la superficie minimale des terrains constructibles, désormais fixée par les contraintes de l'assainissement non collectif,

- l'implantation des constructions et l'emprise au sol,
- la hauteur maximale des constructions R+2^(*) ou R+1^(*) selon la zone,
- l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement des abords,
- les obligations pour les aires de stationnement, les espaces verts,
- le coefficient d'occupation des sols.

Des réunions de concertation avec la population seront organisées dès l'automne :

Vendredi 14 septembre : quartier du Pila (depuis les rues de l'église et Abbal)

Vendredi 21 septembre : centre ville zone UA (centre historique et faubourgs)

Vendredi 28 septembre : zone UB (extensions immédiates du centre ville)

Vendredi 5 octobre : zone UC (entre voie ferrée et zone UB)

Vendredi 12 octobre : Le Lançon

Vendredi 19 octobre : les gravières (Route de Lafitte)

Les réunions auront lieu à 20 h30 à la mairie. Les habitants directement concernés seront informés par le biais d'un tract distribué dans leur boîte aux lettres.

(*) R+1 et R+2 : rez de chaussée plus un ou deux étages.

On distingue quatre grands types de zones :

- U : zones urbaines
- AU : zones à urbaniser
- N : zones naturelles
- A : zones agricoles

Les zones urbaines font, elles-mêmes, l'objet de découpages en secteurs (UA, UB, UC et UD) qui présentent des caractéristiques réglementaires différentes en matière de COS (Coefficient d'Occupation de Sols), d'emprise au sol, de hauteur...

Toujours dans le cadre du PLU, l'implantation de nouveaux équipements est prévue : un second groupe scolaire et une station d'épuration

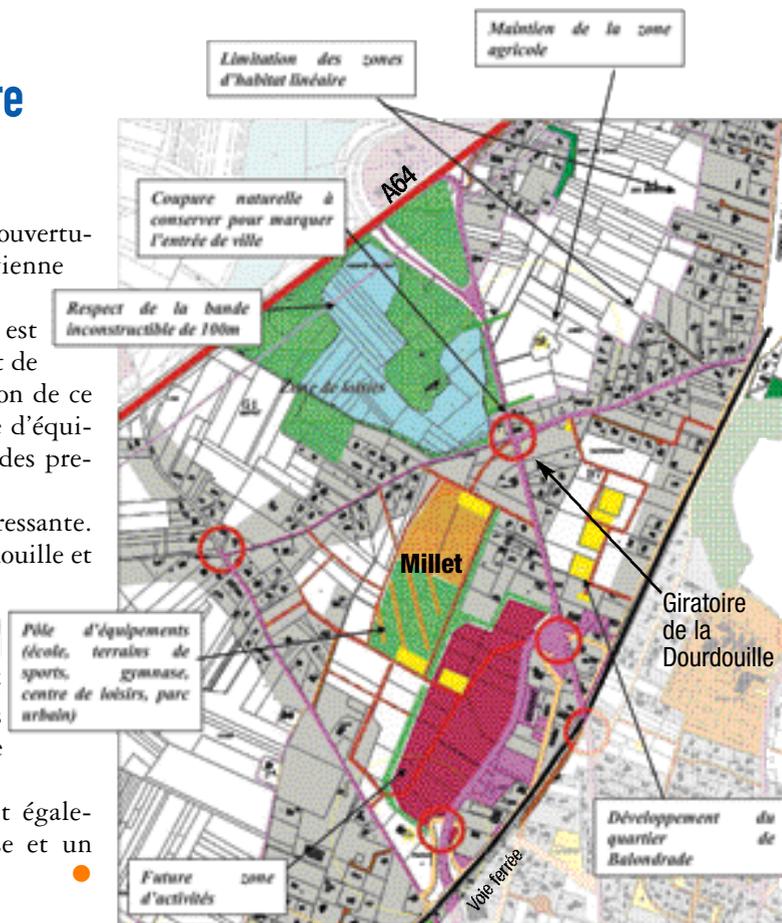
Le second groupe scolaire sur le secteur Millet

Le conseil municipal souhaiterait que l'ouverture du second groupe scolaire intervienne d'ici quatre ans.

Son implantation sur le secteur Millet est inscrite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. La structuration de ce secteur se fera autour d'un nouveau pôle d'équipements et la nouvelle école sera l'une des premières réalisations.

La situation géographique est très intéressante. Millet, situé entre le chemin de La Dourdouille et la voie ferrée, est ouvert sur les différents réseaux routiers qui desservent aussi bien le centre ville que les quartiers plus excentrés de la ville. De plus, la proximité de l'axe autoroutier simplifie les trajets des parents dont l'activité professionnelle se déroule en dehors de Carbone.

Le second groupe scolaire comprendrait également un terrain de sport, un gymnase et un centre de loisirs.



Plan PADD secteur Millet.

L'implantation d'une future station d'épuration est définie

38 000 m² ont été achetés pour l'implantation d'une future station d'épuration.

L'emplacement choisi satisfait aux critères suivants :

- situation en aval du point de captage de la station de traitement d'eau potable,
- éloignement des habitations d'au moins 200 m,
- situation en zone non inondable et à proximité d'un exutoire (La Garonne),
- terrain relativement plat et proche du réseau existant.

La commune acquiert un terrain plus grand que ce que les normes en vigueur préconisent. Cela permettra d'éloigner davantage la station des habitations et d'arborer largement la parcelle de séparation.

La nouvelle station devrait fonctionner dans cinq ans. Sa capacité de 10.000 à 15.000 Equivalents Habitants (*) est prévue pour répondre largement à l'évolution démographique en couvrant un maximum de zones urbaines en assainissement collectif.

La Mairie étudie également la possibilité de raccorder la commune de Marquefave à la nouvelle station dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), ce qui permettrait de partager les coûts.

(*) l'Equivalent Habitant (EH) est l'unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne. Il faut savoir qu'une entreprise ou un bâtiment public peut représenter plusieurs EH. A titre indicatif, le futur groupe scolaire est estimé à 400 EH.

Carrefour entre avenue Frédéric Mistral et route de l'Arize

L'urbanisation récente du quartier du Logis induit une circulation plus importante au niveau de ce carrefour. Il sera prochainement sécurisé par des feux tricolores.



Croisement F. Mistral et route de l'Arize.

Piscine municipale

Les services techniques interviennent au printemps pour le nettoyage des bassins et des vestiaires ainsi que pour l'entretien des plages et des espaces verts ; ils assurent la remise en eau et son traitement.

Cette année, des travaux plus spécifiques ont été effectués : reprise de tous les joints des bassins, peintures de la pataugeoire. De plus, un nouveau robot de nettoyage a été acquis et le doseur de chlore remplacé.

En période d'ouverture, les agents municipaux du service des eaux contrôlent trois fois par jour la qualité de l'eau et le bon fonctionnement des installations. Ils pratiquent les analyses, ajustent les traitements si nécessaire et gèrent le nettoyage quotidien des bassins.

Deux agents municipaux assurent l'accueil du public et l'entretien des locaux.



Ouverte de juin à septembre, la piscine municipale fait l'objet, chaque année, de travaux d'entretien.

Marché hebdomadaire



Une partie du marché a été déplacée à l'intérieur du jardin public durant plusieurs mois afin de faciliter les travaux de la Place de la République. Or, ce nouvel agencement a satisfait à la fois les commerçants et la population. C'est la raison pour laquelle, les travaux achevés, les étals des commerçants s'installent encore sur le jardin public.

Ouverture au public jusqu'au 2 septembre

Du lundi au vendredi de 11 h à 19 h.

Samedis, dimanches et jours fériés : de 14 h à 19 h.

Tarifs :

Entrée générale : adultes 1.85 €
enfants 1.30 €
visiteurs 1.15 €

Abonnements à la quinzaine : adultes 14.45 €
enfants 9.60 €

Abonnements au mois : adultes 22.45 €
enfants 15.20 €

Aménagements récents

Place de la République



Centre associatif rue Lucien Cassagne



Rue du Préau et rue L. Cassagne

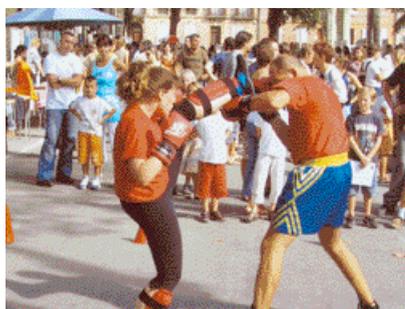


Giratoire de la Dourdouille



Politique de la ville en faveur de la vie associative

La richesse de la vie associative d'une commune est un facteur essentiel à la qualité de vie de chacun. En effet, il n'est pas nécessaire d'être membre actif ou adhérent pour bénéficier des actions et des offres relayées par les associations : qui n'a jamais eu la satisfaction de profiter d'une séance de cinéma, de se distraire lors de la fête locale, ou bien encore de se laisser emporter par la ferveur ambiante de quelque tournoi sportif, par exemple ? Se divertir, faire du sport, s'épanouir, trouver des soutiens, partager une passion : les possibilités sont multiples. La municipalité prend des engagements forts, depuis de nombreuses années, afin que le dynamisme et l'éclectisme des propositions perdurent à Carbonne.



Le paysage associatif

Soixante neuf associations ont leur siège social à la mairie et l'on recense plus de 3600 adhérents. La richesse de ce paysage ne repose pas tant sur le nombre important des associations que sur la diversité des champs d'activités, des publics concernés, de la multiplicité des offres.

Les champs d'actions

Pas moins d'une vingtaine de disciplines sportives sont proposées et plus de 2000 enfants et adultes pratiquent un sport collectif ou individuel au sein d'une association carbonnaise. Vous n'êtes pas sportif ? Qu'à cela ne tienne, vous trouverez bien quelque centre d'intérêt auprès des activités de loisirs : travaux manuels, scrabble, poterie, philatélie, cinéma, pratique de la musique ne sont qu'un échantillon des propositions. Le domaine de la solidarité et du service à la personne est, lui aussi, bien représenté : Emmaüs, Restos du Cœur, Croix Rouge, Carbonne pour un sourire, Volvestre Roumanie, Manao-An...

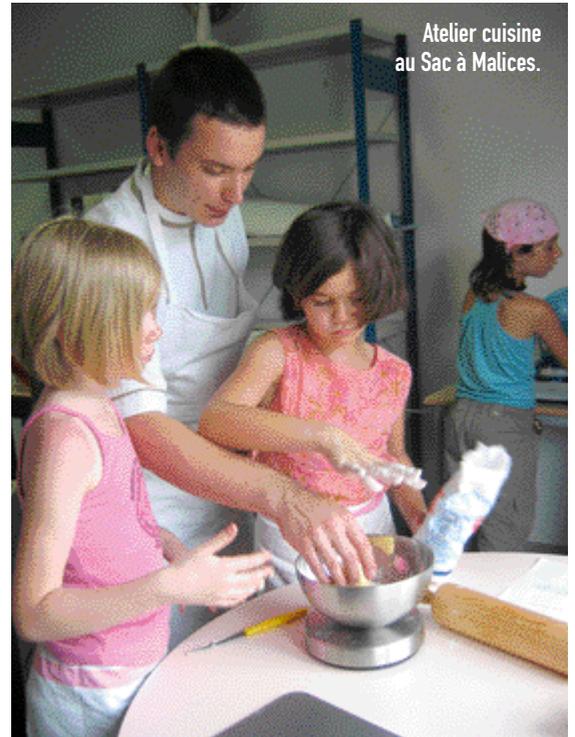


Le public concerné par la pratique d'une activité

Les enfants et les jeunes peuvent choisir une ou plusieurs activités parmi plus de 20 propositions différentes : théâtre, poterie, dessin, musique, danse (hip-hop, modern' jazz, classique), loisir créatif, pêche, basket, gymnastique, boxe française,



Club Informatique.



Atelier cuisine au Sac à Malices.

football, rugby, cyclisme, voile, volley, tennis, badminton, judo, jujitsu, foot en salle. Le plus souvent ces pratiques sont également ouvertes aux adultes.

La pétanque, la boule à la Lyonnaise, la course à pied, la philatélie, la mycologie, les cours d'occitan, les cours d'informatique, l'atelier d'arts déco, le scrabble, la chasse, les animations du foyer des aînés sont des activités essentiellement pratiquées par des adultes.

Nombreux sont les Carbonnais qui profitent de toutes ces offres, mais ils ne sont pas seuls et l'on retrouve, parmi les inscrits, des habitants des communes avoisinantes (40% environ).

Les associations comme vecteurs de l'animation locale

Certaines déterminent, comme objectif principal de leur action, l'organisation de manifestations événementielles à destination d'un large public. C'est le cas notamment des comités des fêtes (gestion des fêtes de la Saint-Laurent et de La Terrasse), de Carbonne Plus (organisation de foires commerciales), de Carbonne pour un sourire (coordination des actions de toutes les associa-





tions participant au Téléthon). Le musée Abbal, outre la présentation permanente des œuvres du sculpteur, met en place chaque année, en été, une exposition d'art contemporain. Ne citer que ces exemples serait oublier bon

nombre d'animations fixées tout au long de l'année par les associations dont il est question plus haut : celles qui proposent une pratique régulière. Souvent, la pratique fait l'objet de spectacles de fin d'année, d'expositions récapitulatives ou de tournois sportifs.

Les associations carbonnaises savent fédérer leurs moyens dans la réalisation de manifestations communes : le Téléthon, le Carnaval, le forum des associations, le festival de cinéma, la fête de la musique en sont des exemples concrets.

Elles peuvent être partenaires de festivals diffusés sur le Département : Cinespaña, 31 notes d'été, Jazz sur son 31.



Aller au cinéma... est-ce pratiquer une activité ou non ?

Peu importe que nous ayons quelques scrupules à classer l'association CinéCarbonne dans la même catégorie que l'atelier terre ou la JSC, par exemple, qui donnent rendez-vous à leurs membres pour des cours hebdomadaires... Remarquons simplement que les rendez-vous à la salle de ciné sont, eux aussi, donnés plusieurs fois par semaine et qu'il y en a pour tous les goûts et tous les âges ! Si l'on en juge par le nombre de spectateurs sur l'année (plus de 8000 personnes), nous pouvons affirmer que la fréquentation (oserions-nous dire « la pratique » ?) de la salle obscure est bien ancrée !

MJC de Carbonne

La MJC s'adresse aux jeunes à travers, le plus souvent une double orientation : organiser rencontres, échanges, manifestations et proposer des clubs d'activités – ce qui est la vocation de toutes les MJC.

D'autre part, elle a pris en charge, depuis 99,

le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement (Sac à Malices) destiné aux enfants de moins de 12 ans ; ce qui constitue, en quelque sorte,

une spécificité de la MJC de Carbonne.



La municipalité a délégué à la MJC l'organisation du temps périscolaire. Sont intégrés au C.E.L. : le CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole), l'espace ados du collège, le Point Rencontres Jeunes, les chantiers Ville Vie Vacances, l'organisation de stages artistiques et sportifs (pour les 7-15 ans), la mise en œuvre du projet environnement (pour les 3-12 ans).

La MJC en chiffres :

900 adhérents

- 170 inscrits dans un club d'activité
- 230 enfants au CLAE
- 260 enfants inscrits au Sac à malices
- 60 jeunes fréquentent le PRJ.

Une association fortement professionnalisée :

48 salariés (30 équivalents temps plein) dont :

- 38 pour l'enfance
- 3 pour la jeunesse
- 2 pour la gestion administrative
- 1 directrice

9 emplois sont pérennes (poste des responsables et du personnel administratif), les autres relèvent de contrats aidés.

Des projets pour la rentrée 2007 :

Créations de nouveaux clubs d'activités :

- pour adultes : cours d'anglais, danse sévillane, danse orientale, salsa ;
- pour enfants : danse africaine, escalade ;
- tous publics : tennis de table, arts du cirque.

(*) Temps périscolaire : temps de transport, d'accueil, de restauration ; les études surveillées ; le mercredi après-midi.

(**) Temps extrascolaire : les soirées, les mercredis lorsqu'il n'y a pas classe, les week-ends, les vacances.

Ses domaines d'actions :

- Centre de Loisirs Sans Hébergement Sac à Malices (3/12 ans)
- Centre de Loisirs Associé à l'Ecole
- Point Rencontre Jeunes
- Clubs d'activités à l'adresse des enfants et des adultes (danses, yoga, loisirs créatifs)
- Manifestations (carnaval, fête de la musique, concerts –y compris dans le cadre de Jazz sur son 31-, spectacle jeune public, spectacle de danse...)

Mairie et MJC :

un partenariat pour une politique d'éducation locale

En 2000, la commune signe avec l'Etat un Contrat Educatif Local (C.E.L.) jouant d'ailleurs un rôle précurseur au niveau du Département puisqu'elle est l'une des premières communes à prendre cette initiative en Midi-Pyrénées.

Ce contrat a pour objectif de contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel de tous les enfants et adolescents (jusqu'à 16 ans) en aménageant les temps péri (*) et extrascolaires (**).

L'engagement de la municipalité à l'égard des associations

L'accompagnement des associations se fait à plusieurs niveaux : financier, matériel, humain. Voici précisément comment se traduit l'engagement de la municipalité.

Accès au centre de loisirs et aux camps de vacances

La Mairie peut prendre en charge une partie des frais en fonction du quotient familial calculé par la CAF. Les renseignements sont à prendre auprès de la MJC. Tél. : 05.61.87.43.58

Le soutien financier Les subventions

La majeure partie des associations perçoivent une subvention annuelle en fonction de leur activité et du public auquel elle s'adresse. La répartition des subventions est examinée chaque année lors du débat d'orientations budgétaires et votée en conseil municipal. Des subventions exceptionnelles peuvent être votées pour l'organisation de manifestations



Une réunion d'information entre élus et responsables associatifs.

particulières. Ce fut le cas cette année pour le festival de cinéma.

L'enveloppe budgétée pour les subventions 2007 s'élève à 164.475 €.

A noter : la mairie confie des missions à la MJC et à l'Office de Tourisme (cf. encadrés) et le montant de leur subvention tient compte de cela (51.500 € pour la MJC, 11.987 € pour l'office de Tourisme).

La carte loisirs jeunes

Favoriser l'accès aux activités de loisirs pour les enfants jusqu'à 16 ans a toujours été une priorité pour la municipalité. Nous rappelons régulièrement le principe de cette carte dans les Infos 107 : sous conditions de ressources, la famille bénéficie d'une réduction de 25, 50 ou 75 % sur le financement d'une à trois activités par enfant. Ces réductions s'appliquent, en plus, aux abonnements à la piscine municipale.

Cette année, le seuil de ressources donnant droit à une réduction est relevé de 14 %. De cette façon, l'aide sera attribuée plus largement. De plus, les changements de situation familiale (séparation, perte d'un emploi...) peuvent être pris en compte. L'enveloppe budgétaire pour cette opération en 2007 est de 6.000 €.

Pour tout renseignement : accueil de la Mairie, Tél. 05.61.87.80.03.

Les aides au transport

Les associations bénéficient d'une réduction pour leurs déplacements en bus dans la limite d'un forfait kilométrique en fonction de la nature de leur activité et du public concerné.

L'office municipal de tourisme



L'Office Municipal du Tourisme et Syndicat d'Initiative est affilié à l'Union Nationale des OMTSI et assure les missions habituelles d'information touristique, culturelle et de loisirs, d'accueil et de renseignements des publics.

Il organise des manifestations annuelles : soirée tapas, 48h de l'antiquité, soirée du terroir, rallye touristique du Comminges... Il est régulièrement partenaire d'autres associations sur des manifestations.

L'office est missionné par la municipalité pour certaines tâches d'aide aux associations. Ainsi, il prend en charge l'organisation du forum des associations, l'accès au photocopieur (mis à disposition et entretenu par la mairie), la collecte des informations pour l'édition de l'agenda intercommunal « Sortir en Volvestre », les aides diverses pour les manifestations (ventes de billets, de produits dérivés...).



La mise à disposition de locaux, d'infrastructures et de matériel

Locaux et infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'association sont mis à disposition et entretenus gratuitement par la municipalité (exceptions faites pour Emmaüs et le musée Abbal qui sont propriétaires des locaux).

La mise à disposition inclut la prise en charge des consommations énergétiques et consommation d'eau ; l'entretien comprend le nettoyage hebdomadaire et les travaux de maintenance des bâtiments.

Voir plan avec détail des locaux page suivante.

Réfections des bâtiments existants et nouveaux aménagements

Chaque année des travaux sont planifiés.

Les améliorations apportées récemment :

- réalisation du nouvel office de tourisme,
- aménagement d'une salle de réunion/exposition au dessus de l'office de tourisme,
- complexe André Abbal : mise en place de l'arrosage intégré sur le stade principal, reprise des lignes de jeux du gymnase, création d'un WC extérieur et d'une plateforme d'accueil, rénovation des vestiaires, pose de cages de buts rabattables sur le terrain N°2 et de cages d'entraînement ;
- création de huit terrains de jeux de boule à la Lyonnaise à proximité du groupe scolaire Chanfreau,
- centre associatif rue Lucien Cassagne : aménagement de la circulation entre les bâtiments et réfection de la cour du Sac à Malices avec traçage des lignes de jeux,
- réfection des peintures de façades au PRJ du Bois de Castres et mise en conformité de l'installation électrique.

En projet :

- reprise de la partie en bois des quais de la base nautique.

Salle des fêtes : une installation sollicitée. les associations privilégiées

La location de la salle des fêtes est de plus en plus demandée par les particuliers, la municipalité en maintient toutefois l'accès aux associations carbonnaises. Chacune bénéficie d'un prêt gratuit par an de l'ensemble de la structure. Un tarif préférentiel de 130 € est appliqué aux trois locations suivantes.

Les chiffres de l'année 2006 :

- 61 réservations de la salle des fêtes par les associations ;
- 674 heures de travail de préparation et de nettoyage pour les agents du service entretien.

Salles de réunions : accès illimité

Une simple réservation auprès de l'accueil de la mairie suffit à une association pour utiliser les salles Laveran et Dupau.

Le prêt de matériel et accès au photocopieur

Le parc technique de la ville dispose de matériels gracieusement prêtés (podiums, guirlandes électriques, chaises, bancs, tables, barrières...).

Les demandes de prêts sont à déposer à la Mairie. Un photocopieur est en libre accès à l'office de tourisme, 35.000 copies environ sont effectuées annuellement.

L'implication des services municipaux

Tous les services sont concernés et participent à la promotion de la vie associative.

Les services techniques

Les responsables et agents des services techniques sont des interlocuteurs privilégiés.

Ils interviennent, nous l'avons vu, pour la maintenance des bâtiments et des infrastructures.

Prenons l'exemple de l'entretien régulier des stades Abbal, Alfred Prevost et Léo Lagrange : tontes, marquages, travaux de maintenance des vestiaires, contrôle de la solidité des buts ont nécessité plus de 2000 heures de travail en 2006.

Les services techniques répondent aux demandes d'interventions et gèrent le prêt de matériels ; en cela, ils sont des partenaires précieux lors de l'organisation de manifestations.

Les services techniques cherchent à répondre au mieux aux attentes des associations et ce dans une démarche d'écoute et de concertation : généralement, une réunion de préparation est organisée entre le directeur (ou directeur adjoint), le responsable du service voirie / manifestations et les responsables de l'association.

Le service entretien

Tous les locaux mis à disposition sont nettoyés hebdomadairement et parfois plusieurs fois par semaine, en fonction de la fréquence de l'utilisation. 55 heures de ménage sont effectuées chaque semaine par les agents dans les locaux associatifs.

Les services administratifs et le service communication

L'accueil de la Mairie centralise les demandes et les transmet aux services concernés.

Le service communication est chargé de la diffusion des informations sur l'afficheur électronique, le site Internet de la ville et le bulletin municipal. Nous rappelons aux responsables d'associations qu'ils doivent solliciter la diffusion de leurs in-

Rappel

Chaque année, du 1^{er} juillet au 15 août, les terrains de sport sont fermés afin de permettre, d'une part, des opérations techniques d'entretien et, d'autre part, de laisser une période de repos aux surfaces engazonnées. Par ailleurs, une réunion de programmation de l'utilisation annuelle des terrains a lieu au mois de septembre avec les associations concernées. Ceci, afin de réguler les fréquences des matchs et préserver la qualité des surfaces de jeux.

L'engagement en quelques chiffres :

- 69 associations
- 45 infrastructures à disposition
- 3500 heures pour la maintenance et l'entretien
- 1600 heures pour l'aide aux manifestations
- 164 000 € de subventions annuelles
- 145 500 € d'investissement en 2006
- 62 000 € de travaux sur les infrastructures
- 94 900 € de prise en charge des dépenses énergétiques et eau.

formations par le biais du formulaire « actualité des associations » disponible en Mairie.

L'annuaire des associations est actualisé chaque année et réédité tous les deux ans.

De plus, lors de la création du site Internet, le conseil municipal a choisi de se doter de l'option « module acteurs locaux » qui permet à une dizaine d'associations de diffuser leurs propres actualités. Les associations qui ont souhaité en bénéficier : Ciné-Carbone, Histoire et Traditions Carbonnaises, Office municipal de tourisme, Club informatique, Cercle Occitan, Club Olympique Carbonnais, Ensemble pour Jallier, MJC, Tasto Mounjetos, Comité de jumelage.

Le service police municipale

Pour l'organisation d'une manifestation, il est souhaitable d'avertir la police municipale, d'une part, parce qu'elle est garante de la sécurité publique et de l'occupation du domaine public, mais aussi parce qu'elle apporte de nombreux conseils. Elle guide les associations dans l'application des règles en vigueur et prépare les arrêtés municipaux s'il y a lieu, le Maire étant décisionnaire.

Illustration à travers trois manifestations*

Fêtes de la Saint-Laurent

Organisateur :

Comité des fêtes

Associations partenaires : Office de tourisme, volley, pêche, MJC...

Locaux / infrastructures utilisés :

Office de tourisme, club house Abbal, piscine municipale, galerie municipale.

Matériels prêtés : 100 barrières Vauban, 150 tables, 300 bancs, palette de parpaings, containers.

Services techniques :

760 heures. Mise en place de 60 poteaux et pavoisement, branchements électriques, montage et démontage des 2 podiums, mise en place signalisation de rue, transport de matériels.

Police municipale : arrêtés municipaux (interdiction circulation en centre ville), présence et surveillance.

Service culture / communication : mise en place exposition, diffusions Info 107, afficheur électronique, site Internet.

Service entretien : préparation du vernissage.

Autres prises en charge : illuminations de rue (prestataire privé), location WC chimiques, bandas, déclarations SACEM.



Tournoi de Pâques

Organisateur : Jeunesse Sportive Carbonnaise

Association partenaire : Office de tourisme

Locaux/infrastructures

utilisés : 4 stades, clubs house, salle des fêtes.

Matériels prêtés : 50 barrières Vauban, 80 tables, 50 bancs, 10 containers.

Services techniques :

180 heures. Préparation des terrains, contrôle des équipements, montage et démontage petit podium, mise en place pavillons, installation drapeaux et ballons, gardiennage pendant les matchs, installation panneaux d'affichage, transport matériels.

Police municipale : présence, surveillance.

Service entretien : nettoyage vestiaires et clubs house, préparation et entretien salle des fêtes.

Service culture / communication : diffusion Info107, afficheur électronique, site Internet.

Autres prises en charge : location WC chimiques. Festival de cinéma 2007.



Festival du cinéma

Organisateur :

Ciné-Carbone

Associations partenaires : théâtre107, société mycologique, confrérie du Chaoudelet, Tasto Mounjetos.



Locaux / infrastructures utilisés : salle des fêtes, salle de cinéma, galerie municipale, halle à la volaille.

Matériels prêtés : poids-lourd (2 jours), guirlandes électriques, 60 barrières Vauban, 50 tables, 80 chaises, 80 bancs, câbles électriques, 15 containers.

Services techniques :

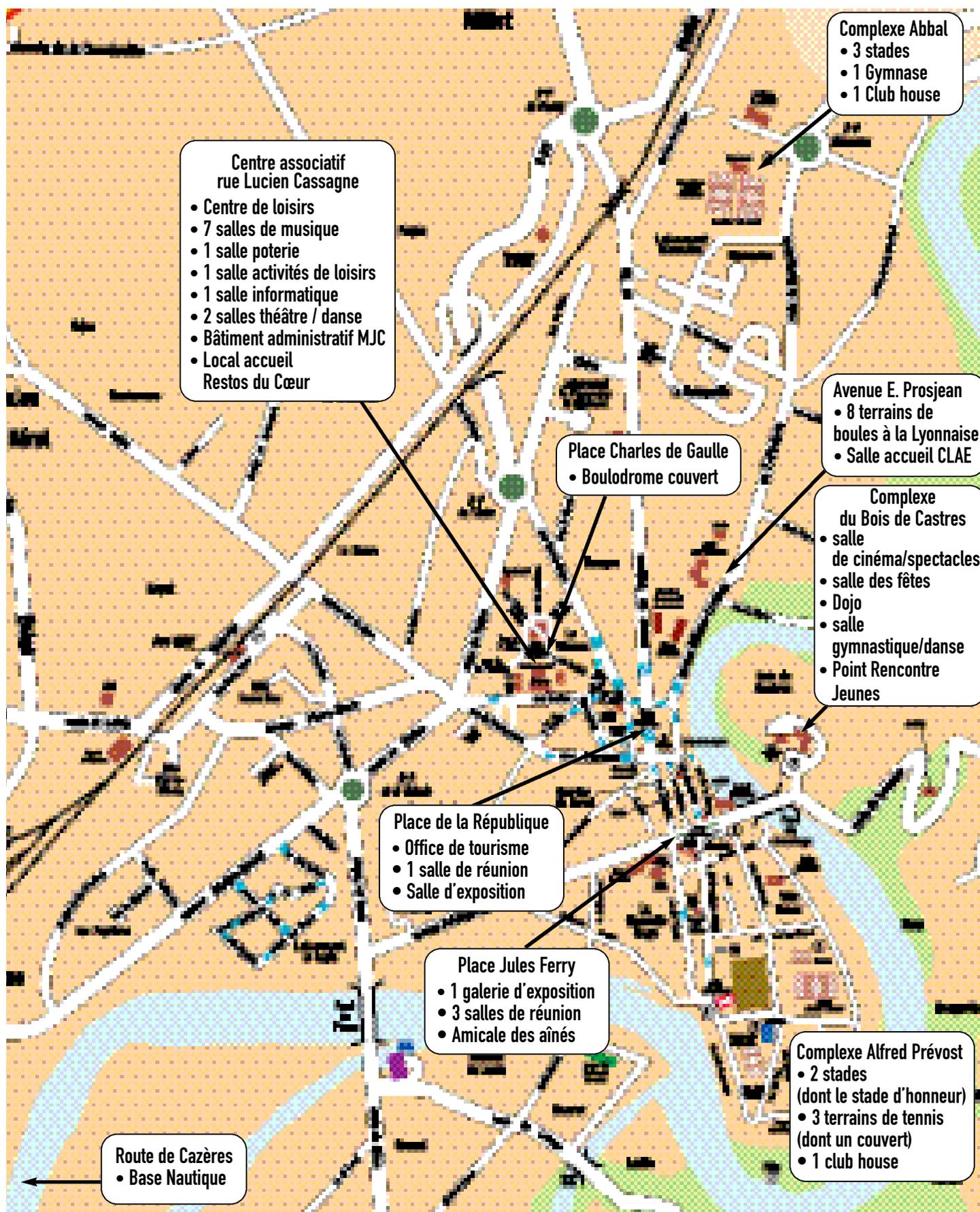
80 heures. Montage et démontage du grand podium, installation de 15 mâts d'éclairage, mise en place guirlandes électriques, branchements électriques, transport de matériels.

Service entretien : préparation, nettoyage salle des fêtes, ménage salle de cinéma

Service / communication : diffusion Info107, afficheur électronique, site Internet.

(*) Présentation de l'aide de la mairie bormis les subventions annuelles ou exceptionnelles.

Situation des locaux mis à la disposition des associations



Nouvelle association

Les Amis du Pila : organisation du repas de quartier annuel.
Présidente : Roselyne Gallon.

Nouvelle présidence

Eric Garinot remplace Marie-Louise Vigneau à la présidence des Tasto Mounjetos.

Nouvelle direction

Nathalie Auguet à la MJC.

Les associations vous donnent rendez-vous

Expositions

Galerie municipale :

- **Pro arts 107** : réalisations de l'atelier adulte.

Du 14 novembre au 5 décembre.

- **Biscuit-thé - Les « petites mains »**

présentent leurs nouvelles créations.

Du 7 décembre 2007 au 6 janvier 2008.

Musée André Abbal :

- **Sphères sidérales** : installations de Dominique

Fajeau - Jusqu'au 30 septembre 2007.

Forum des associations

Samedi 8 septembre de 9 h à 17 h, place de la République.

Rendez-vous incontournable de la rentrée, il est placé sous le signe de la convivialité, les démonstrations sont nombreuses et la restauration sur place possible.

Organisé par l'office de tourisme, en partenariat avec la MJC.

Vide grenier

Dimanche 2 septembre

9 h à 18 h – Place de la République.

Organisé par le comité municipal d'animations. Inscriptions à l'office de tourisme avant le 1^{er} septembre.

Jumelage

Rencontres franco-anglo-allemandes du 14 au 17 septembre.

Dimanche 16 septembre : repas officiel.

Renseignements : Christian Lacombe

Tél. 05.61.87.83.43

Cinespaña : festival du cinéma espagnol.

Samedi 6 et dimanche 7 octobre.

Cette année encore, Ciné-Carbonne est partenaire de ce festival toulousain.

La programmation est en cours mais les dates peuvent d'ores et déjà être inscrites sur les agendas.

L'amicale des aînés

Plus de trente ans d'existence et un dynamisme toujours renouvelé.

Depuis presque 15 ans, Josette Touzet est présidente de l'amicale, une longévité aisément explicable par ses qualités de gestionnaire et son énergie remarquable. Elle est également présidente du groupement d'amicales de l'arrondissement de Muret (20 clubs).

440 adhérents Carbonnais participent aux activités de l'amicale nombreuses et variées.

- **mardi** : réservé aux rencontres interclubs.
- **mercredi** : atelier peinture sur tous supports
- **jeudi** : section bridge et belote
- **vendredi** : jeux de scrabble
- **samedi** : belote, rami et rubicube

Les rendez-vous ponctuels

- **Rencontres interclubs** : bals, goûters dansants, spectacles, concours de belote, lotos sont organisés sur tout le district de Carbonne et du Muretain. Pour l'année 2007, près de 70 rendez-vous inscrits sur les agendas.

- **Voyages d'une journée** :

Le principe est le suivant : conjuguer promenade et découverte culturelle, le tout pondéré par le repas froid commandé chez un traiteur.

Les prochaines sorties : le 3 octobre, découverte de la cité d'Auvillar (Tarn et Garonne) et le 15 décembre, la ronde des



Josette Touzet, présidente.

crèches de Noël dans le canton de Miradoux (Gers).

- **Séjours organisés**

Le Sud de l'Irlande était la destination de cet été, le Pays du Mont-Blanc sera la suivante. Possibilité est aussi offerte de partir avec la Fédération Départementale des aînés ruraux, prochain voyage prévu : « au cœur du Tyrol ».

- **Abonnements au théâtre du Capitole** Sept sorties par an.

En projet pour la rentrée 2007

Création d'un atelier mémoire avec une animatrice agréée par la CRAM.

Bon à savoir

Ouvrages utiles aux responsables d'association en libre consultation à la bibliothèque municipale :

- Associations mode d'emploi : abonnement mensuel édité par Territorial SAS.



- « Animation » Convention collective – Editions des Journaux Officiels

- Collectivités locales et associations : contrôle et audit des risques de Michel Giordano et Stéphane Penaud – Editions Juris Service

- Guide pratique : nouveau régime fiscal des associations – Editions : la documentation française.

- L'audit de l'association – Editions Juris Service

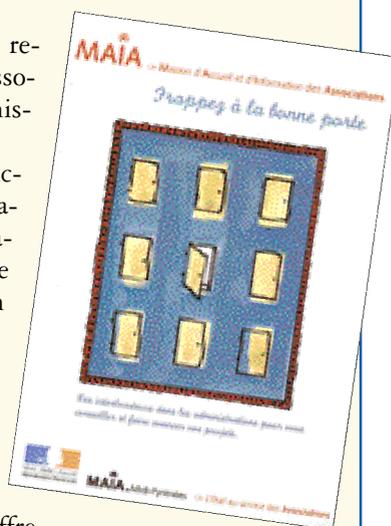
- Subventions et associations de Brigitte Clavagner.

MAIA 31 :

Elle simplifie les relations entre associations et administrations

La Mission d'Accueil et d'Information des Associations de la Haute Garonne est un service d'Etat constitué d'un réseau d'acteurs publics et privés.

Le site Internet de la MAIA 31 offre un soutien aux associations, une aide à l'orientation, des contacts et des liens utiles. Les coordonnées du site : <http://www.maia31.gouv.fr>
Guide et plaquette de la MAIA 31 sont disponibles en Mairie, à la Sous-préfecture et à la Préfecture.



Sportifs, prenez note

Bourse sportive

Dimanche 9 septembre – 10h/17h – Place de la République.

Vente d'objets à caractère sportif (équipements, vêtements, affiches, coupes, DVD...)

Ouverte aux particuliers et aux associations.

Proposée par l'office de tourisme en partenariat avec la MJC.

Inscriptions auprès de l'Office de tourisme avant le 4 septembre.

Concours officiels de pétanque

Samedis 22 septembre et 13 octobre – boudrome couvert.

Musique

Jazz sur son 31

Vendredi 12 octobre

Dès la rentrée, les renseignements concernant le concert seront à prendre à la MJC, partenaire de la manifestation organisée par le Conseil Général.

Festival de musiques actuelles

Samedi 8 décembre.

Proposé par la MJC

Soirée gastronomique

Agapes du terroir – samedi 20 octobre

Repas organisé par l'office du tourisme

Téléthon 2007

Loto – dimanche 11 novembre

Soirée spéciale – samedi 8 décembre

Cercle occitan : ça bouge !

Ateliers et stages de danses traditionnelles :

28 septembre, 20 et 26 octobre et 23 novembre.

Rencontres musiciens-danseurs : 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre.

Autonada : avec Trencavel, bal oc, dégustations de fromages, pommes et vin nouveau.

Que s'est-il passé en 1901 ?

Le 1^{er} juillet 1901, Pierre Waldeck-Rousseau, au terme d'une longue bataille parlementaire de 20 ans, fait adopter une loi d'une portée considérable relative au contrat d'association qui garantit de grandes libertés républicaines. Ainsi, tout citoyen dispose du droit de s'associer sans autorisation préalable. La loi « 1901 » fonde le droit d'association sur des bases entièrement nouvelles qui préserve la liberté et les droits des individus tout en permettant leur action collective. L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901 définit ce qu'est une association : « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que partager des bénéfices... ».

Fleurissement de la ville

Ne soyez pas étonnés de la présence, dans tous les massifs de la ville, de pieds de basilic, fenouil, menthe, ciboulette, céleri et autres plantes condimentaires ; c'est tout simplement que la trame choisie cet été par le service cadre de vie est : plantes aromatiques et potagères.



Le remaniement de la Place de la République comprenait l'intégration d'espaces verts supplémentaires.

Ainsi, un massif de plantes arbustives a été créé entre le parking et le monument aux morts et bientôt des jardinières seront posées le long du parking.

Plus précisément

Ce nouveau massif a été réalisé dans le cadre des travaux de réaménagement de la Place de la R é p u - blique. Le



service cadre de vie s'est chargé de la mise en place de l'arrosage intégré automatique et de la plantation des végétaux. Le massif autour du monument aux morts, quant à lui, a été agrandi ; un feutre anti racinaire a été posé afin de limiter l'envahissement par les racines et racicules des platanes ; la terre a été renouvelée (par une terre amendée spécialement préparée aux ateliers techniques), l'arrosage intégré repris et quatre projecteurs mettent en valeur le site.

Le service cadre de vie soucieux de la préservation de notre environnement

Depuis plusieurs années, le service espaces verts inscrit son organisation de travail dans une démarche de respect de l'environnement, passant notamment par une utilisation raisonnée des produits chimiques. Cette année, le service va plus loin : il met en œuvre la lutte biologique intégrée dans les serres municipales.

Entretien avec Michel Icart, responsable des espaces verts

Qu'est-ce que la lutte biologique intégrée ?

Michel Icart : Il s'agit d'une méthode totalement écologique pour prévenir les maladies et se débarrasser des insectes nuisibles. Son principe est simple : cultiver et entretenir la présence d'insectes prédateurs dans les serres qui éliminent les parasites des végétaux ; nous éliminons dès lors l'usage des pesticides. Un concept simple et naturel mais dont la mise en œuvre nécessite un certain



savoir-faire ; nous sommes assistés dans cette nouvelle démarche par une entreprise conseil.

Concrètement, comment procédez-vous ?

M. I. : Le procédé repose essentiellement sur la prévention. L'idée est d'empêcher l'invasion des insectes ravageurs. Nous cultivons donc dans la serre des plantes « hôtes » que nous infectons en quelque sorte avec les espèces nuisibles que nous voulons combattre. Ceci dans le but d'introduire et de cultiver la présence des insectes dits « auxiliaires » qui sont les prédateurs naturels.

Nous contrôlons régulièrement la population d'insectes présents dans la serre au moyen de buvards collants. Si, malgré la présence de la colonie auxiliaire, une invasion devait survenir, nous aurions recours à des « lâchers » d'insectes, comme, par exemple, des coccinelles qui se nourrissent de pucerons, ennemis déclarés des floriculteurs !

Vous n'utilisez donc plus de produits chimiques dans la serre ?

M. I. : Ce n'est pas si facile. Cette méthode naturelle nous permet de lutter contre les insectes qui ravagent ou fragilisent les plantes sans utiliser de pesticides ; néanmoins, les végétaux peuvent contracter des maladies que nous devons traiter chimiquement. Toutefois, notez que nous n'utilisons que des produits phytosanitaires compatibles avec la présence de nos insectes auxiliaires ; ces produits sont par ailleurs agréés par les services de protection des végétaux.



Sur ce laurier rose, buvard collant et colonies d'insectes auxiliaires.



Serres municipales.

Ces nouvelles pratiques modifient-elles votre organisation de travail ?

M. I. : Une connaissance de la prise en compte de la biologie des insectes ravageurs est précieuse. Par ailleurs, nous devons veiller à maintenir des conditions défavorables au développement des insectes nuisibles et des maladies. Nous prêtons une attention spécifique à l'aération, la luminosité, la densité des cultures et leur diversification. Les agents communaux suivent donc, pour cela, des formations particulières.

De plus, nous sommes vigilants lors de l'élimination des déchets afin de ne pas contaminer les abords de la serre et éviter les contaminations ultérieures.

Votre volonté d'un usage raisonné des produits chimiques ne s'applique pas qu'à la serre. Parlez-nous de vos autres pratiques :

M. I. : Lorsque nous créons un nouveau massif arbustif, nous y plaçons systématiquement un feutre géotextile que nous recouvrons d'un paillage – généralement des écorces de pins – cela empêche la pousse des mauvaises herbes et, de plus, retient l'humidité. Notez que l'utilisation de bâches plastiques est proscrite !

Nous limitons le désherbage des zones non cultivées à un seul passage annuel. Là encore, nous avons amélioré notre technique en nous dotant d'un appareil de dosage spécifique. Le désherbant n'est plus mélangé à l'eau dans la cuve mais seulement au moment de la pulvérisation ce qui permet une utilisation du produit chimique au plus près des besoins.

Je rappelle également que le principe de la lutte biologique est, depuis plusieurs années, utilisé pour traiter les pins du Bois de Castres contre les chenilles processionnaires.

Création et aménagement de « liaisons douces »

Entendez par ce terme « liaisons douces » les aménagements de voies cyclables et piétonnières ainsi que les parcours de randonnées.

Voies cyclables

Dans ce domaine, le but est de créer à Carbonne un maillage entre les zones d'habitations, les différents pôles d'activités (écoles, gare, équipements sportifs) et le centre ville.

Toute nouvelle réfection de voirie fait l'objet d'une étude pour déterminer si les conditions sont propices à l'aménagement d'une voie cyclable.

Opération façades

Dans l'Info107 de janvier 2007, nous vous indiquions l'extension du périmètre d'application de l'opération. Le Conseil Municipal a pris un avenant à la convention signée avec l'architecte conseil afin d'élargir son domaine de compétence à tous projets de rénovation ou de construction de bâtiments publics ou à usage public situés dans le périmètre ; dès lors, l'opération ne concerne plus seulement les immeubles privés.

Contrôle du peuplement des pigeons

L'opération porte ses fruits, les dégâts causés par les pigeons sont moins importants. 190 volatiles ont été capturés. Nous attirons l'attention de chacun sur le fait que le meilleur moyen de lutter contre ces nuisances est d'obstruer au maximum les trous au niveau des toits afin d'empêcher les oiseaux de nicher.

Carbonne / Saint-Bertrand de Comminges à vélo, c'est possible ! Il faut, pour cela emprunter le parcours cyclable de La Garonne créé par le Conseil Général. À terme, 150 Km de voies « itinéraire partagé » (petites routes à faible trafic) seront ouverts entre Toulouse et Luchon.

En juin dernier, était inauguré le deuxième tronçon de ce parcours cyclable, entre Carbonne et Bousens. Point de départ du parcours : la gare de Carbonne.



Trottoirs rénovés
rue du Préau.



Réfection des trottoirs par les services techniques.

Voies piétonnes

La commune veille à la mise en conformité des trottoirs et à l'application des normes pour les personnes handicapées à mobilité réduite.

Les travaux de la rue du Préau et de la partie communale de la rue Lucien Cassagne ont permis de réaliser des trottoirs de plus de 1m 40 de largeur avec abaissement au niveau des passages piétons.

Des études ont été demandées pour l'aménagement de trottoirs au niveau de l'avenue de la Gare, de la route de l'Arize, de la rue Lucien Cassagne (partie départementale) et du carrefour de la Barre. Ces études entrent dans le cadre de la programmation du pool routier et sont à la charge de la commune.

Un agent des services techniques travaille principalement pour la réfection des trottoirs anciens de la ville. Il reprend les parties dégradées et réalise les passages « bateaux ».

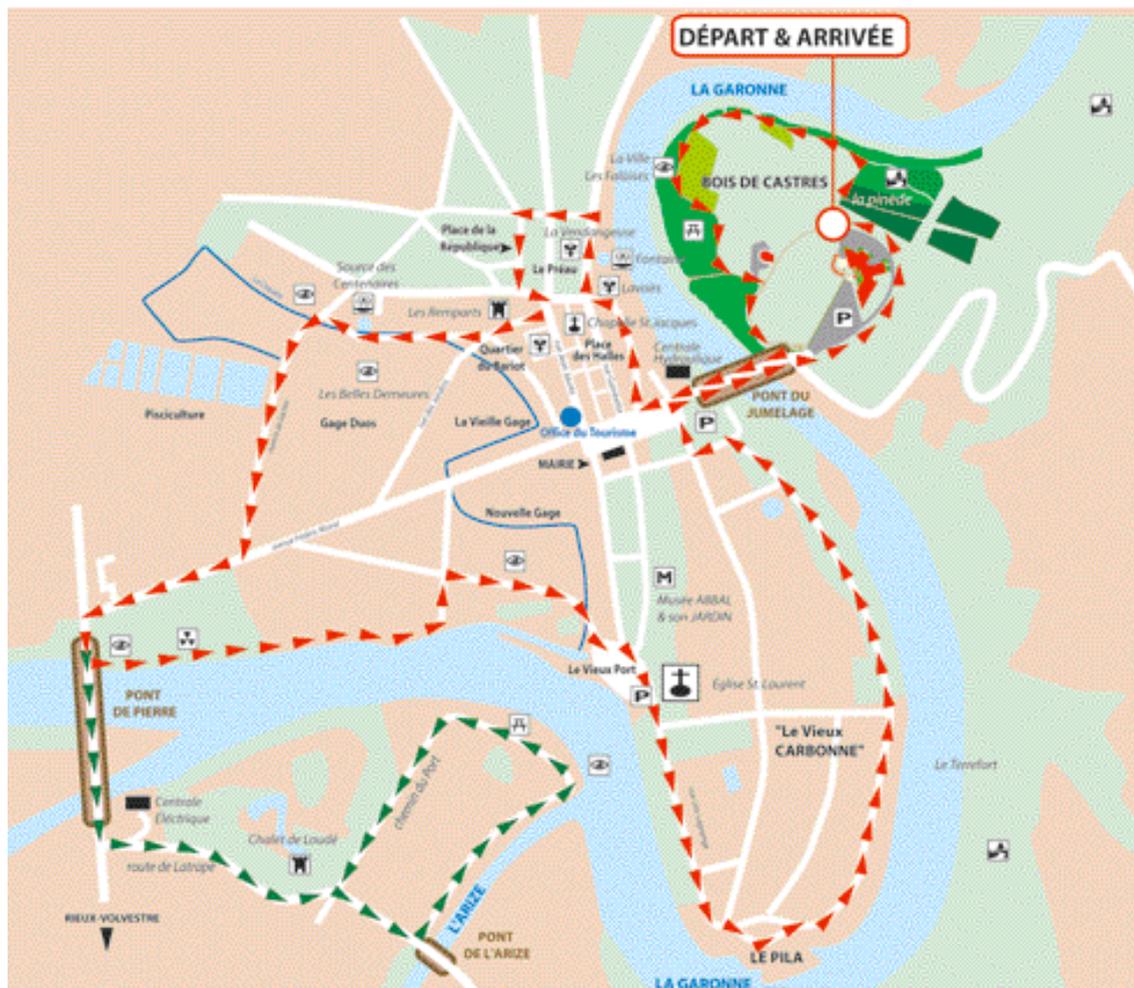
De plus, le service voirie a posé des barrières et des potelets pour sécuriser les trottoirs et éviter les stationnements gênants des véhicules. Ce service est chargé également d'installer la signalisation directionnelle vers les différents établissements publics.

Sentiers de randonnées

Un sentier homologué existe déjà :

« balade au fil de l'eau », une promenade de deux heures le long des berges de la Garonne. L'itinéraire est disponible à l'office de tourisme.

Un second sentier est à l'étude sur la rive gauche de la Garonne (côté coteaux). ●



Aménagements au Bois de Castres



Emplacement du skate park.

Deux parcours de santé seront prochainement implantés : l'un de 1,2 km et l'autre, de difficulté supérieure de 1,4 km. Les itinéraires se composent d'une partie du chemin piétonnier existant et d'un parcours spécialement aménagé avec agrès et pancartes pédagogiques dans la partie boisée du site.

Skate Park

Certains jeunes l'attendent avec impatience, il sera installé à proximité du Point Rencontre Jeunes. Le jeu de plusieurs rampes sera construit sur une plateforme en en-

robé de 300 m² et délimité par des barrières en bois.

WC publics

Réalisation de WC extérieurs côté voies piétonnes avant la fin de l'année.

Cité Lamartine

Prochainement, des jeux pour enfants seront installés à cet endroit.



Amélioration de l'habitat : les aides existantes

En janvier 2005, l'intercommunalité a mis en place le Bureau Local de l'Habitat ; un service gratuit pour tout propriétaire (y compris les propriétaires bailleurs) résidant sur le territoire de la communauté de communes du Volvestre.

Un référent dispense des conseils techniques, administratifs, juridiques et financiers aux propriétaires qui souhaitent entreprendre des travaux pour l'amélioration de leur logement. Des aides financières allouées par le Conseil Gé-

néral, l'ANH(*) ou les caisses de retraites sont possibles sous certaines conditions. Le bureau local vous assiste pour monter les dossiers de demande de subventions.

Sont subventionnables les travaux ayant trait au confort (isolation, toiture, menuiseries, aménagements pour personnes à mobilité réduite...), sont exclus les travaux portant sur l'esthétique (peintures, moquettes...).

Contact :

Sabine Paulus – Bureau Local de l'Habitat

Siège de la communauté de communes

34 avenue de Toulouse

Bureau ouvert tous les jeudis de 9 h à 12 h, sans rendez-vous.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tél. : 05.61.90.80.75

(*) Agence Nationale pour l'Habitat

Remblaiement de la gravière de Bourjaguet

Une gravière située entre la ZI Activestre et l'échangeur 27 au lieu dit Bourjaguet est en cours de remblaiement.

La commune a veillé à ce que l'entreprise chargée du remblaiement s'engage de façon rigoureuse à respecter la protection environnementale du site.

Parallèlement, des analyses de l'eau de la gravière sont effectuées tous les six mois par un bureau d'étude indépendant, selon les mesures préconisées par la DRIRE (*).

Les conclusions de la première analyse, datée du 29 mai 2007, ont fait l'objet d'une communication publique lors du conseil municipal du 31 mai 2007.

Selon les termes du rapport, il est dit en conclusion : « les eaux de la gravière peuvent donc être considérées à ce jour comme non im-



practées par le remblaiement par des déchets inertes en cours ».

Le rapport d'analyse est consultable en mairie.

(*) Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement.

Nuisances sonores

Travaux de jardinage et de bricolage : selon l'arrêté préfectoral de juillet 1996, les travaux utilisant du matériel susceptible de causer une gêne au voisinage (tondeuse à gazon, perceuse...) ne pourront être effectués que de :

- 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30 en semaine.
- 9 h à 12 h et de 16 h à 19 h les samedis
- 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h les dimanches et jours fériés.

Plantations

Veillez à ce qu'elles n'empiètent pas sur la voie publique.

Cyclomotoristes attention !

Pour votre sécurité et le confort de chacun, respectez les réglementations en vigueur.

- Casque : le port d'un casque homologué et attaché est obligatoire pour le conducteur et le passager.
- Transport d'un passager : des équipements sont indispensables (selle 2 places, poignée de maintien...) reportez-vous à la notice du constructeur pour savoir si votre véhicule est bien homologué.
- Le débridage est formellement interdit. Il accentue les risques d'accident et provoque des nuisances sonores.

Ne pas respecter ces règles constitue des infractions au code de la route.

De plus les nuisances sonores excessives sont verbalisables ; la police municipale mène régulièrement des campagnes de prévention.

Dominique Fajeau investit Carbonne



Deux lieux, le musée André Abbal et l'Hôtel de Ville, pour un seul artiste, Dominique Fajeau.

Sphères sidérales, sculptures, jusqu'au 30 septembre 2007, musée André Abbal



Telle une coquille vide infiniment mince, les sphères du sculpteur permettent une vision au delà du simple cercle en trois dimensions. Elles nous invitent à entrer dans un monde cosmologique fascinant où la forme même de la clé bouleverse notre perception. Figures universelles d'un cycle accompli, elles incarnent l'union parfaite entre le ciel et la terre, entre le divin et l'humain, entre la vie et la mort.

Excluant toutes fioritures, Dominique Fajeau privilégie les formes simples et les symboles majeurs pour nous restituer la force et la beauté du monde.

Exposition proposée par le Musée Abbal.
Renseignements : 05 61 87 82 67.



Œuvres récentes, peintures , du 8 septembre au 10 novembre, Hôtel de Ville

Vernissage le samedi 8 septembre à 18h30

La rêverie cosmique à laquelle nous convie la peinture de Fajeau, nous entraîne dans un univers de liberté sans commencement ni fin où mouvement et fixité échappent à tout critère. De ses toiles jaillit une lumière qui s'impose avec force pour nous laisser entrevoir l'au-delà des apparences ; et dans ce voyage initiatique que nous propose Dominique Fajeau, rien ne vient nous brusquer : notre adhésion progressive et irréversible nous fait tout naturellement entrer dans un monde soudain familier.

Pouvoir magique de l'artiste. Pour notre plaisir.

Exposition proposée par le service culturel de la ville.
Renseignements : 05 61 87 59 81.



Exp'osons les artistes locaux exposent :
peintures, sculptures, photographies, travaux manuels.
Du 19 juillet au 28 août.

À noter :

Fermeture annuelle de la bibliothèque municipale jusqu'au 27 août 2007 inclus.

culture

Remplacement d'adjoints au maire

Dans sa séance du 20 juin 2007, le conseil municipal a voté deux remplacements d'adjoints.

Jacqueline Levasseur remplace Noël Maury, décédé le 24 avril 2007, au poste de 6^{ième} adjoint, elle le remplacera également à la Communauté de Communes et à l'office de tourisme. Rolland Claude a démissionné de son rôle d'adjoint mais reste au conseil municipal. Michel Vignes est nommé 5^e adjoint.

Restaurant scolaire

À compter de la rentrée 2007, le prix du repas sera porté à 2.65 €, soit une augmentation de 2 %. Dans le calcul du prix d'un repas, seule la nourriture est prise en compte ; l'État prend en charge les investissements et la collectivité gère le fonctionnement du restaurant scolaire.



Les « accueils finances » à la Trésorerie du Volvestre

L'administration fiscale a lancé, en fin d'année 2006, un programme d'expérimentation visant à offrir aux usagers la possibilité d'effectuer l'essentiel des procédures fiscales à un même guichet.



La Trésorerie du Volvestre et le Centre des Impôts de Muret font partie de cette expérimentation.

Concrètement, le contribuable Carbonnais peut se rendre à la Trésorerie pour toute question fiscale (y compris pour celles qui nécessitent auparavant un déplacement sur Muret). Les agents du Trésor ont été spécifiquement formés pour ces nouvelles compétences ; et les demandes plus complexes sont prises en charge même si elles ne peuvent être directement traitées par le service, le contribuable n'a pas à effectuer une seconde démarche.

Conséquemment, il n'y aura plus de permanence du contrôleur des impôts à la Mairie ; vos interlocuteurs sont désormais les agents du Trésor Public.

Regroupement récent des trésoreries de Carbonne, Montesquieu et Rieux, nouvelles compétences et bientôt nouveaux locaux...



Les 720 m² qu'offrent les anciens locaux d'Emmaüs seront aménagés en bureaux, archives et espace d'accueil du public. Le maître d'œuvre est désigné, il s'agit du cabinet Monier-Jarrot.

Bureau de Poste

En avril dernier, la municipalité a interpellé le directeur de La Poste de la Haute-Garonne au sujet de l'exiguïté



du bureau de Carbonne et, plus particulièrement, de la salle d'accueil du public.

La direction de La Poste souhaite maintenir l'accueil du public à l'emplacement actuel. Par contre, elle nous a informés que des travaux de rénovation et d'agrandissement seront possibles dès lors que le transfert des facteurs dans un centre de distribution hors du centre ville aura été décidé.

Carbonne info services

Mairie

Place Jules Ferry.
Tél. : 05 61 87 8003. Fax : 05 61 87 47 51.
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et de 14 h 30 à 17 h 30. Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
www.ville-carbonne.fr Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 8003.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53
Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne.
Tél./fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h,
le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
le jeudi de 10 h à 12 h,
le vendredi de 15 h à 18 h,
le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11

Écoles

École maternelle H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 99 80
École élémentaire H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 85 59
Collège A. Abbal :
Rte de Marquève. Tél. : 05 61 98 45 10

Office de tourisme

32 ter, place de la République.
Tél./fax : 05 61 87 59 03
Courriel : ot.carbonne.acueil@free.fr

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr
Animation économique : tél. : 05 61 90 80 76.
Déchetterie
(ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h à 18 h.).
Tél. : 05 61 87 80 81.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église.
Tél. : 05 61 87 91 16
www.payssudtoulousain.fr

Musée Abbal

Tél. : 05 61 87 82 67

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel : carbonne.mj@wanadoo.fr

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur RDV.
Tél. : 05 61 51 54 31.

Espace Formation

Permanence à la mairie tous les jeudis de 9 h à 12 h sur RDV.

Centre médico-social

Impasse des Rosiers.
Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

TREMLIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie, le mardi et le mercredi
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h.

HANDI PRO31

Permanence à la mairie le 4^e mercredi de 14 h 30 à 17 h.

ACREF (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi de 9 h à 12 h.

Caisse régionale d'assurance maladie/CRAM

Permanence les 2^e et 4^e jeudis du mois de 8 h 30 à 11 h 30.

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 01 61.
Permanence le jeudi de 9 h à 11 h.

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h 30 à 17 h 30.

A.V.A.

Permanence à la mairie le 1^{er} vendredi de 9 h à 10 h.

ADASEA

Permanence à la mairie. le 2^e jeudi de 9 h à 12 h.

Perception

Rue du sculpteur Abbal. Ouvert jusqu'au
vendredi 12 h. Tél. : 05 61 87 84 99.

La Poste

Rue Gambetta.
Tél. : 05 61 90 81 90.

EDF-GDF

Avenue de Toulouse.
Tél. : 05 61 90 82 20.

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30. (Halle à la volaille).

URGENCES

- SAMU 15
- Gendarmerie 17 ou 05 61 87 83 17
- Service d'incendie et de secours 18
- Médecins de garde
05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33
- Services des Eaux et de l'Assainissement
06 83 88 17 18

CAF

Un conseiller peut vous recevoir.
Prendre rendez-vous
au 05 67 77 44 06.

www.ville-carbonne.fr : site classé !

168 personnes se connectent en moyenne chaque jour, elles étaient 44 en 2005 et 125 en 2006.

L'ARDESI (Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information) a mis en place un observatoire des sites Internet et établi une classification des sites sur une échelle de 1 à 5 (prenant en compte des notions d'interactivité et de service rendu au public). Le site de Carbonne est répertorié au niveau 4 : « site interactif et coopératif – facilite et fluidifie les échanges entre l'administration communale et les usagers des services

publics ».

Le bilan annuel de fréquentation réalisé par la société Vernalis montre que le nombre de visiteurs est en constante progression : 63.000 visiteurs en 2007 contre 16.132 en 2005 et 47.414 en 2006.

Nous vous rappelons également que le site officiel de la ville est classé « une @ » au Label ville Internet 2006.

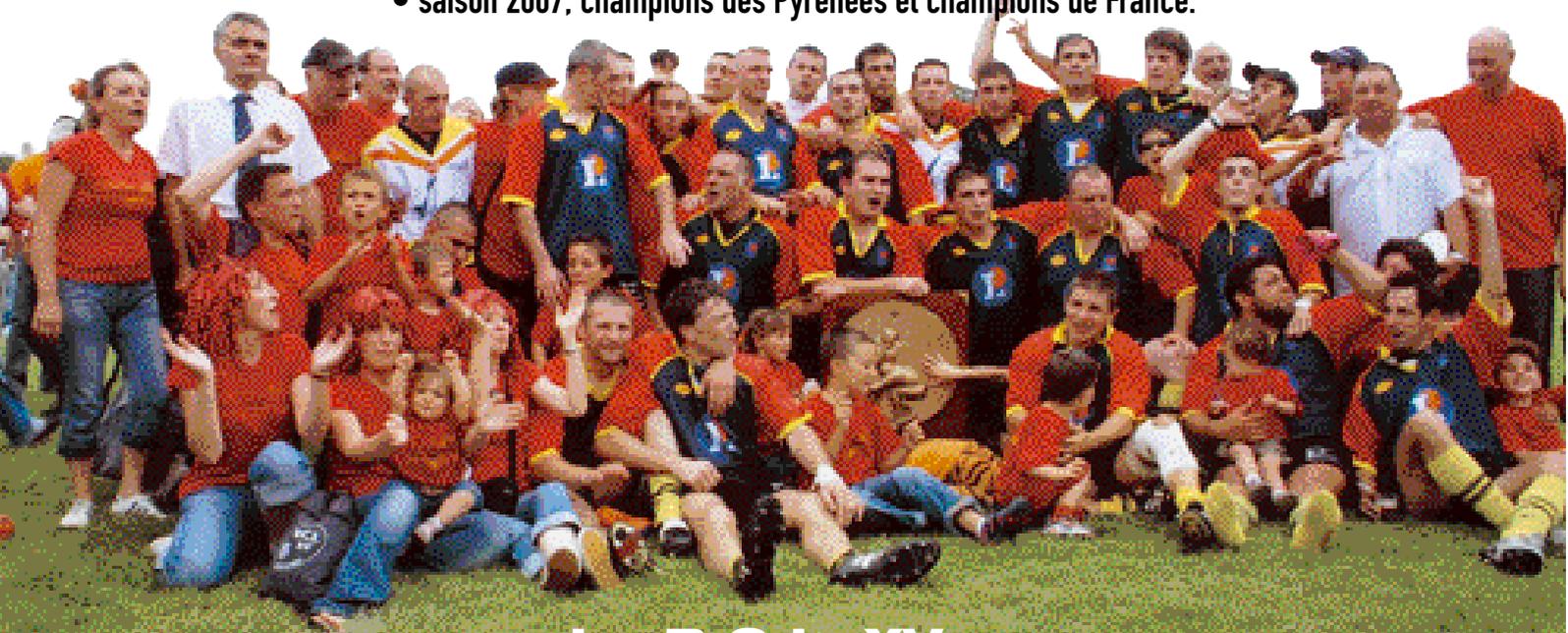


R.C.L. XV

chronique d'une montée

Depuis 2003, le Rugby Carbonne Longages est, comme son nom l'indique, issu de la fusion de deux clubs. Une alliance réussie puisque l'équipe des séniors se distingue depuis deux ans :

- saison 2006, champions des Pyrénées et demi finalistes du Championnat de France,
- saison 2007, champions des Pyrénées et champions de France.



Le R.C.L. XV

2 présidents (Jean-Pierre Dupuy et Bernard Ségala)

225 adhérents : 49 séniors, 24 juniors, 14 cadets, 19 minimes, 17 benjamins, 24 poussins, 20 mini pousses, 23 pépinières, 15 entraîneurs et 28 dirigeants... Bonne continuation à tous !